

# Conditions Générales

## Article 1

Ces conditions générales concernent la signature d'un « **Contrat d'engagement réciproque** » entre le photographe Patrice Carrière (Patrice Carrière Passion Photo) et la personne signataire du dit contrat. Elles concernent les « Contrat d'engagement réciproque » pour les mariages, les Bar-mitzvah, et les Baptêmes.

## Article 2

L'objet de contrat ne peut être que l'un des trois événements inscrits sur le contrat, à savoir, un Mariage, ou une Bar-mitzvah, ou un Baptême.

## Article 3

La signature d'un « Contrat d'engagement réciproque » engage chaque partie signataire du contrat à le respecter. Les sommes inscrites au contrat sont dû au photographe (Patrice Carrière Passion Photo) qui c'est engagé par sa signature à honorer le reportage photographique de l'évènement dont le contrat fait l'objet.

## Article 4

En cas de force majeure, empêchant Patrice Carrière d'être physiquement présent pour assurer le reportage photographique, ce dernier s'engage à tout mettre en œuvre pour que celui-ci soit assuré par un confrère ou une consœur.

## Article 5

La rétraction n'est possible qu'à certaines conditions précises et dans des délais précisés ci-dessous.

## Article 6

Conditions de rétractation et désengagement les montants inscrits au contrat :

- Annulation de l'évènement au moins 6 mois avant la date de l'évènement désengageant la totalité des sommes inscrites au contrat (montant total, arrhes et frais de déplacement)
- Signature d'un autre contrat à la même date en remplacement du contrat annulé désengageant la totalité des sommes inscrites au contrat (montant total, arrhes et frais de déplacement)
- Annulation de l'évènement entre 6 mois et 3 mois avant la date de l'évènement désengageant uniquement le montant de la prestation. Les montants des frais de déplacement et des arrhes restent dû sauf cas de remplacement du contrat annulé par un autre contrat à la même date.
- Annulation du contrat dans le mois précédent l'évènement :
  - pour les contrats concernant un mariage ou une Bar-mitzvah, les montants inscrits au contrat sont dû dans leur intégralité par le signataire à Patrice Carrière Passion Photo
  - pour les baptêmes, les arrhes versé ne sont pas restitué. Le signataire est désengagé des autres sommes dû.
- Annulation dans la dernière semaine précédent l'évènement, le montant total des sommes inscrites au contrat sont dû par le signataire du dit contrat à Patrice Carrière Passion Photo. Les arrhes seront déduites du montant total dû, ayant été encaissée suite à l'annulation du contrat ou tout volontés délibéré de ne pas lui donner suite. Par exemple : le montant total inscrit au contrat est de 790€ et les arrhes de 200€, le montant dû sera de 790€ - 200€ soit 590€.

## Article 7

Close d'annulation de contrat :

Patrice Carrière Passion Photo se réserve la possibilité d'annuler le contrat d'engagement s'il est constaté la participation par la personne signataire à une émission télévisuelle de télé-réalité le jour de l'évènement, sans le consentement de Patrice Carrière Passion Photo et pouvant porter atteinte à son image ou sa réputation.